



# GUIDE DU DEMANDEUR D'EMPLOI



# Sommaire

1. Inscription et encadrement.....5
2. Bénéficiaire des indemnités de chômage.....7
  3. S'orienter.....9
  4. Postuler..... 11
  5. Se former.....14
6. Créer sa propre entreprise.....17
7. Être bénéficiaire de protection internationale (BPI).....18
8. Être dans une situation de handicap ou de reclassement professionnel.....19
  9. Où nous trouver?.....22



# 1. Inscription et encadrement

## L'ADEM vous accompagne dans votre recherche d'emploi

L'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) est le service public de l'emploi au Luxembourg. L'ADEM a pour mission de vous aider dans votre recherche d'emploi, de vous conseiller, de vous proposer les solutions les plus adaptées à votre situation et de vous transmettre des offres d'emploi.

## S'inscrire à l'ADEM : pourquoi et comment ?

En vous inscrivant comme demandeur d'emploi, les conseillers expérimentés de l'ADEM vous assistent et orientent dans l'élaboration de votre projet professionnel et votre recherche d'emploi. Ils vous fournissent toutes les informations concernant les mesures pour l'emploi et des nombreuses formations dont vous pouvez bénéficier.

Ce guide est également disponible en version interactive sur le site internet de l'ADEM, rubrique « Publications » :

<http://www.adem.lu/fr/publications/index.php>

**Votre inscription vous permet d'accéder à tous les services proposés par l'ADEM :**

- suivi individuel par un conseiller professionnel afin de faciliter votre recherche d'emploi;
- accès sur le JobBoard pour consulter les postes vacants et déposer vos candidatures;
- participation aux mesures pour l'emploi et aux formations selon votre profil;
- accès à des aides financières selon votre profil;
- mise à disposition d'ordinateurs et aide à l'élaboration de CV assurés par le Club Emploi.



### En vous inscrivant à l'ADEM, vous vous engagez à :

- mener, de votre propre initiative et de façon continue, des démarches actives pour retrouver un emploi (répondre aux annonces, envoyer des candidatures spontanées, recherches des emplois sur le JobBoard, télécharger votre CV sur le JobBoard, etc...);
- remettre un CV actualisé à votre conseiller référent;
- effectuer les démarches indiquées par votre conseiller référent;
- donner suite aux assignations reçues de la part de l'ADEM;
- vous présenter personnellement à intervalles réguliers définis par l'ADEM auprès de votre conseiller ainsi qu'aux convocations reçues par l'ADEM;
- être de façon générale disponible pour le marché de l'emploi.

### Comment s'inscrire ?

Il vous suffit de joindre notre Contact Center par téléphone au **247-88888** ou de compléter le formulaire d'inscription en ligne que vous trouverez sur le site internet de l'ADEM ([www.adem.lu](http://www.adem.lu)).

Pour faciliter la procédure, n'oubliez pas de communiquer votre numéro de matricule.

Nos conseillers téléphoniques vous fixent alors un rendez-vous avec un agent de l'ADEM afin de finaliser votre inscription.



### Bénéficiaire d'une mesure pour l'emploi

L'ADEM propose différentes mesures aux demandeurs d'emploi qui permettent de faciliter leur intégration ou réintégration sur le marché de l'emploi. Lorsqu'ils bénéficient de ces mesures, les demandeurs d'emploi gagnent en expérience professionnelle et sont encadrés de sorte à acquérir de nouvelles compétences ce qui renforce leurs chances de trouver un emploi par la suite.

Retrouvez toutes les informations concernant les mesures proposées par l'ADEM sur le portail de l'emploi :  
<http://adem.public.lu/fr/demandeurs-demploi/aides-financieres-mesures/mesures-emploi/index.html>

## 2. Bénéficiaire des indemnités de chômage

Pour pouvoir prétendre aux indemnités de chômage, vous devez :

- être chômeur involontaire (ce qui exclut les résiliations du contrat de travail d'un commun accord, les abandons non justifiés et les licenciements pour faute grave);
- être domicilié sur le territoire luxembourgeois
  - au moment de la notification du licenciement dans le cadre d'un CDI,
  - au plus tard 6 mois avant le terme du contrat dans le cadre d'un CDD;
- être âgé de 16 ans au moins et de 64 ans au plus;
- être apte au travail, disponible et prêt à accepter tout emploi approprié;
- être inscrit comme demandeur d'emploi auprès de l'ADEM et faire une demande d'indemnité de chômage complet;
- avoir été occupé par un ou plusieurs contrats de travail pendant 26 semaines au minimum (à raison de 16 h/semaine minimum) au cours des 12 mois (ou plus selon cas) précédant votre inscription comme demandeur d'emploi à l'ADEM.

### Démarche

Après votre inscription comme demandeur d'emploi, rendez vous dès que possible au Service des prestations de chômage de l'ADEM, muni de votre lettre de licenciement et/ou de votre contrat de travail et des copies de vos six dernières fiches de salaires. L'agent compétent vous remettra plusieurs formulaires à remplir : une demande d'octroi de l'indemnité chômage, une déclaration de revenu et une attestation patronale (à faire remplir par votre ancien employeur). Une fois toutes ces pièces recueillies, l'agent de l'ADEM procédera à l'instruction de votre demande et gèrera votre dossier.



## Durée d'indemnisation

Tout chômeur, qui remplit les conditions d'admission, peut être pris en charge selon la durée de travail (calculée en mois entiers) effectuée au cours de la période de référence.

Cette indemnisation peut durer **12 mois au maximum**. Il est toutefois possible d'obtenir une prolongation sous certaines conditions.

Sous certaines conditions, la période de 3 mois peut être étendue jusqu'à 6 mois et le taux peut être de 85 % si vous avez un ou plusieurs enfants à charge.

## Montant d'indemnisation

L'indemnité de chômage correspond à **80 % de votre salaire brut** touché au cours des 3 mois ayant précédé votre chômage et sera au maximum équivalent à 2,5 fois le salaire social minimum. Ce plafond sera dégressif et réduit au fur et à mesure que l'indemnisation se poursuivra.

## Cessation des droits

Votre droit à l'indemnité de chômage cesse :

- lorsque les limites prévues pour la durée du versement sont atteintes;
- lorsqu'une ou plusieurs conditions d'octroi ne sont plus remplies;
- lorsque vous avez plus de 65 ans;
- en cas de refus non justifié d'un emploi approprié;
- en cas de refus non justifié de participer à des stages, cours ou travaux d'utilité publique, assignés par l'ADEM;
- si vous ne faites pas suffisamment d'efforts pour rechercher activement un emploi approprié.

## Droits et obligations

Pour bénéficier de vos prestations, vous devez :

- vous présenter aux jours et heures qui vous seront indiqués par votre conseiller;
- prévenir immédiatement votre conseiller en cas de changement de votre situation personnelle.

Dans le cas contraire, des sanctions allant de 7 jours de retrait de vos indemnités à la radiation de la liste des chômeurs pourront être appliquées.

Pour plus d'informations concernant les indemnités de chômage, consultez le site de l'ADEM, rubrique « Demander des indemnités de chômage » :

<http://www.adem.lu/fr/demandeurs-demploi/demander-indemnite-chomage/index.html>

## 3. S'orienter

Choisir son orientation n'est pas toujours facile. De nombreux organismes et outils sont là pour vous accompagner dans cette étape et vous aider à identifier vos intérêts, vos compétences, vos capacités tout en vous fournissant de nombreuses informations sur les divers métiers.

Le Service d'Orientation Professionnelle de l'ADEM accompagne toute personne souhaitant s'orienter ou se réorienter et met à disposition de nombreuses informations relatives aux métiers ou au choix d'une profession.

### Où trouver le Service d'orientation professionnelle de l'ADEM ?

Maison de l'Orientation  
29, Rue Aldringen  
L-1118 Luxembourg

Agence ADEM-Belval  
1, bd Porte de France  
L-4360 Esch-sur-Alzette

Maison de l'Orientation  
7, avenue de la Gare  
L-9233 Diekirch

### Le Beruffsinformatiounszentrum (BIZ)

Le Beruffsinformatiounszentrum (BIZ) ou Centre d'Information professionnelle fait partie du Service d'orientation professionnelle de l'ADEM et propose gratuitement un large panel de médias dédiés à l'orientation professionnelle en accès libre.

Vous pouvez y consulter :

- des dossiers d'informations contenant des présentations brèves des professions, la description des tâches, des activités et des exigences;
- des livres ou autres documentations;
- des films montrant sous forme de reportages le travail journalier dans de nombreuses professions, leurs activités;
- des programmes de choix facilitant la recherche personnelle de la profession adéquate au moyen de tests d'intérêts professionnels.



## Personnes concernées

Tous les élèves et adultes qui veulent choisir une formation initiale ou continue, ou qui envisagent une reconversion professionnelle ou un changement d'occupation peuvent accéder au BIZ.

## Faire un apprentissage

L'apprentissage est une formation professionnelle en alternance qui associe d'une part, une formation en milieu professionnel, effectuée dans une entreprise formatrice sous la direction d'un patron, et d'autre part, une formation en milieu scolaire qui s'obtient dans un lycée technique.

### L'apprentissage initial

L'apprentissage initial s'adresse à tous les jeunes qui désirent apprendre une profession par le biais de l'apprentissage.

### L'apprentissage pour adultes

L'apprentissage pour adultes offre aux personnes majeures, une opportunité de terminer, de compléter ou d'acquérir une formation professionnelle par le système de l'apprentissage en alternance et aboutit selon la profession au Diplôme de technicien (DT), Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ou un Certificat de Capacité professionnelle (CCP).

L'apprentissage pour adultes peut se faire pour tous les métiers et professions définis par le règlement grand-ducal déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle. La partie pratique est effectuée dans une entreprise formatrice, tandis que la partie théorique est assurée par un institut de formation. Tout comme l'apprentissage initial, la durée normale de l'apprentissage pour adulte est de trois ans.

### L'apprentissage transfrontalier

L'apprentissage transfrontalier se caractérise par une formation en milieu professionnel, sous contrat d'apprentissage, dans une entreprise ayant son siège au Luxembourg et une formation en milieu scolaire dans un lycée à l'étranger.

Rendez-vous sur le site de l'ADEM et consultez la liste des métiers « Berufslëscht » qui répertorie tous les métiers accessibles par une formation professionnelle.

<http://www.adem.lu/fr/demandeurs-demploi/definir-son-projet-professionnel/sorienter/quel-metier-pour-moi/index.html>

Toutes les démarches à suivre ainsi que les informations complémentaires concernant l'apprentissage sont à consulter sur le site de l'ADEM :

<http://www.adem.lu/fr/jeunes/faire-un-apprentissage/index.html>

<http://www.adem.lu/fr/actualites/adem/2017/04/apprentissage-pour-adulte/index.html>

<http://www.adem.lu/fr/demandeurs-demploi/definir-son-projet-professionnel/faire-un-apprentissage/apprentissage-transfrontalier/index.html>

## 4. Postuler

### Inscrivez-vous au JobBoard

Le JobBoard est un service en ligne gratuit proposé par l'ADEM aux demandeurs d'emploi et aux employeurs. Cette plateforme interactive donne accès à des milliers d'offres d'emploi.

### L'accès au JobBoard est facile

Votre conseiller de l'ADEM fera la demande d'accès pour vous.

Après validation de la demande, vous recevrez un e-mail avec vos données de connexion. Pour activer votre compte, il vous suffira de cliquer sur le lien indiqué dans l'e-mail. Votre accès sera valable pendant votre durée d'inscription à l'ADEM.

### Votre profil est publié sur le JobBoard

Les profils des demandeurs d'emploi sont publiés de manière automatique sur le JobBoard par l'ADEM.

Cette publication intervient toujours de manière pseudonymisée, c'est à-dire que vos données personnelles comme nom, genre, adresse,... n'apparaissent pas sur le JobBoard. Elle permet aux employeurs qui le souhaitent de consulter directement les profils.

### Déposez votre CV en ligne

Vous pouvez également déposer vous-même votre CV dans le JobBoard afin d'augmenter vos chances de retour à l'emploi.



## Cherchez vous-même parmi nos offres d'emploi

Le JobBoard vous permet de rechercher directement parmi les offres d'emploi qui sont publiées.

Si une offre vous intéresse, utilisez le service « Postuler ».

Si l'offre correspond effectivement à votre profil, les conseillers de l'ADEM vous mettront en relation avec l'employeur.

## Utilisez les bornes d'information

Les offres d'emploi déclarées à l'ADEM sont également activées (d'une façon anonymisée) sur les bornes d'informations de l'ADEM. Ces bornes peuvent être consultées dans toutes les agences. Il vous est vivement conseillé de consulter ces bornes de façon régulière.

## Consultez les journaux et sites Internet

Une partie des offres d'emploi est publiée dans la presse écrite luxembourgeoise, notamment le Luxemburger Wort du samedi, le Tageblatt du samedi, d'Lëtzebuenger Land du vendredi et L'Essentiel du vendredi.

Vous pouvez également consulter les sites privés d'offres d'emploi comme

- [www.moovijob.lu](http://www.moovijob.lu)
- [www.jobs.lu](http://www.jobs.lu)
- [www.monster.lu](http://www.monster.lu)
- [www.jobfinder.lu](http://www.jobfinder.lu)
- [www.indeed.lu](http://www.indeed.lu)

Si vous êtes intéressé par des emplois dans le secteur des TIC ou des missions freelance, rendez-vous sur le site

- [www.ictjob.lu](http://www.ictjob.lu)
- [www.siliconluxembourg.lu](http://www.siliconluxembourg.lu)
- [www.nexten.io](http://www.nexten.io)

Plusieurs évènements de recrutement sont également organisés tout au long de l'année et vous permettent de rencontrer en face-à-face les recruteurs luxembourgeois :

- Moovijob organise 3 évènements par an (toutes les informations sur [www.moovijob.com](http://www.moovijob.com));
- RTL propose les «Jobdag»;
- l'ADEM organise régulièrement des salons de l'emploi régionaux.

Pour toute information relative aux recrutements auprès de l'Etat, veuillez consulter le portail [GovJobs.lu](http://GovJobs.lu) dédié exclusivement au recrutement dans la Fonction publique. Ce site vous propose de consulter toutes les offres d'emploi des différents ministères, administrations et services publics. Par ailleurs, vous pouvez postuler directement pour un poste via MyGuichet.

Vous trouverez les coordonnées des agences intérimaires sur le site de l'ADEM

[www.adem.lu/interim](http://www.adem.lu/interim)

Les agences intérimaires offrent également un large éventail d'emplois dans les secteurs secondaires et tertiaires.

Beaucoup d'entreprises établies au Grand-Duché affichent leurs offres d'emploi sur leurs sites Internet.

Pour prendre connaissance des principales entreprises du Grand-Duché, consultez la page **Entreprises sur le Portail officiel du Grand-Duché de Luxembourg** (<http://luxembourg.public.lu/fr/investir/portrait-economie/entreprises/index.html>).

## Les offres en Europe grâce à EURES

EURES, le portail européen sur la mobilité de l'emploi, vous permet d'accéder à des offres d'emploi mises à jour en temps réel dans 31 pays européens.

Il y a actuellement plus de 1.500.000 offres disponibles.

Vous pouvez également télécharger votre CV en ligne pour le rendre accessible aux milliers d'employeurs en Europe inscrits sur EURES. Lorsque votre CV correspond aux besoins d'un employeur, celui-ci peut vous contacter rapidement et facilement par l'intermédiaire du portail EURES (<https://ec.europa.eu/eures/public/homepage>).



## Besoin d'aide pour votre CV ?

Le Club-Emploi situé dans nos agences de Luxembourg-ville et de Esch/Belval vous donnent accès aux outils indispensables pour constituer votre dossier et contacter les entreprises :

- des ordinateurs avec accès à Internet pour rédiger votre CV, créer une adresse e-mail, consulter des sites d'offres d'emploi, postuler en ligne;
- une photocopieuse et une imprimante.

Nos agents y sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives relatives à votre recherche d'emploi.



## 5. Se former

Grâce à l'ADEM, vous pouvez bénéficier de plusieurs sortes de formations dont vous retrouvez les détails sur le site de l'ADEM, rubrique « Formations » :

<http://www.adem.lu/formations>

Informez-vous sur notre offre de formation auprès de votre conseiller référent. L'inscription à une formation doit être validée par ce dernier.

Dans un monde changeant où tout évolue sans cesse, il est essentiel de savoir s'adapter. Se former, c'est acquérir ou approfondir les compétences nécessaires à un métier. C'est l'occasion de construire une future carrière ou d'en changer !

### A. Participez aux formations organisées par l'ADEM

Vous cherchez une formation pour augmenter vos chances sur le marché de l'emploi ?

L'ADEM vous propose, sous certaines conditions, des formations gratuites dans des secteurs qui recrutent ou des formations orientées autour de vos besoins personnels.



#### Formations sur mesure demandées par un employeur

Vous recherchez une formation avec un emploi à la clé ? L'ADEM vous propose des formations gratuites organisées sur mesure à la demande d'un employeur en recherche de main d'œuvre.

#### Formations par secteur

Que ce soit dans l'artisanat, l'informatique ou encore l'HORESCA, avec l'ADEM il est possible de suivre des formations selon les secteurs qui recrutent.



Artisanat



Banques et Finances



Commerce



Bâtiment



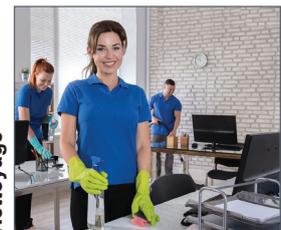
Entrepreneuriat



Horeca



Informatique



Nettoyage



Santé et  
Socio-éducatif



Secrétariat,  
bureautique et service



Transport, logistic et  
industrie

## Formations d'activation et d'orientation



Vous avez besoin d'aide pour élaborer votre projet professionnel ou vous orienter dans la recherche d'un emploi, les formations d'activation et d'orientation vous aident dans vos démarches.

## Formations linguistiques



La maîtrise d'une ou de plusieurs langues du pays est un atout et même souvent un prérequis dans la recherche d'un nouvel emploi. Il est possible de bénéficier de cours de langues en tant que demandeur d'emploi.



## B. Choisissez vous même une formation qui vous correspond

### Aide à la formation professionnelle

Tout demandeur d'emploi, indemnisé ou non, voulant suivre une formation professionnelle peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide à la formation professionnelle dont les frais sont partiellement pris en charge par l'ADEM.

Le demandeur d'emploi devra préfinancer le coût total de la formation, mais à l'issue de la formation professionnelle et dans le cas d'une approbation positive, le demandeur d'emploi peut introduire une demande de remboursement.

Plus d'informations concernant les démarches sur le site de l'ADEM:

<http://www.adem.lu/fr/demandeurs-demploi/Se-Former/aide-formation-professionnelle/index.html>

### Formations en partenariat

L'ADEM a conclu des partenariats avec les principaux organismes de formation, à savoir la House of Training, la Chambre des Métiers, le Lifelong Learning Center, l'Institut national des langues (INL) et la plateforme OpenClassrooms. Dans le cadre de ces collaborations, le demandeur d'emploi bénéficie, sous certaines conditions, de la gratuité de l'inscription.

	<p><b>House of Training</b> 7, rue Alcide de Gasperi BP 490 L-2014 Luxembourg customer@houseoftraining.lu (+352) 46 50 16 – 1 <a href="https://www.houseoftraining.lu">https://www.houseoftraining.lu</a></p>
	<p><b>Chambre des Métiers du Luxembourg</b> 2, Circuit de la Foire Internationale Luxembourg-Kirchberg contact@cdm.lu (+ 352) 42 67 67 - 1 <a href="http://www.cdm.lu">www.cdm.lu</a></p>
	<p><b>Luxembourg Lifelong Learning Center</b> 13, rue de Bragance L-1255 Luxembourg formation@LLLC.lu (+352) 27 494 600 <a href="https://www.lllc.lu/">https://www.lllc.lu/</a></p>
	<p><b>Institut National des Langues (INL)</b> 21, boulevard de la foire L-1528 Luxembourg (+352) 26 44 30 – 1 <a href="http://www.inll.lu">www.inll.lu</a></p>

	<p><b>Portail lifelong-learning.lu</b></p> <p>Le portail lifelong learning est un site de référence en matière de formation au Luxembourg qui donne accès à plus de 9000 formations et présente les informations utiles sur les aides à la formation, la législation, l'accès aux diplômes...</p>
	<p><b>OpenClassrooms.com</b></p> <p>Faites décoller votre carrière et formez-vous en ligne sur les métiers les plus recherchés par les recruteurs L'ADEM vous offre un accès gratuit (Premium Solo) à l'OpenClassrooms, premier site d'e-Education en Europe et la plateforme de référence dans l'apprentissage du code, du numérique et de la culture digitale.</p>

## 6. Créer sa propre entreprise

### Votre tremplin vers l'entrepreneuriat !

« Fit4Entrepreneurship » est une initiative à destination des demandeurs d'emploi qui souhaitent se lancer dans un projet d'affaires. Le projet apporte un soutien adapté aux porteurs de projet et ce à travers un diagnostic des compétences entrepreneuriales, un programme de formation ainsi qu'un accompagnement individuel par des chefs d'entreprise. Le programme, soutenu par le Fonds Social Européen, est piloté par le Chambre de Commerce en collaboration avec l'ADEM et la Chambre des Métiers. Vous souhaitez vous lancer dans l'entrepreneuriat ? Consultez le site <https://adem.public.lu/fr/demandeurs-demploi/Creer-ou-reprendre-une-entreprise/start-your-business.html> et parlez-en à votre conseiller référent.



## 7. Être bénéficiaire de protection internationale (BPI)

Vous êtes bénéficiaire de protection internationale (BPI ; c'est-à-dire si vous possédez un titre de séjour « protection internationale »), vous avez le droit de vous inscrire à l'ADEM.

Pour la première inscription, veuillez-vous rendre tous les jours ouvrables entre 8h30 et 11h30 à l'agence de :

- Luxembourg-ville ou
- Esch/Belval ou
- Diekirch

dont vous trouverez les coordonnées précises fin de cette brochure.

Pour cette inscription, veuillez apporter votre titre de séjour « protection internationale » ou, si vous n'avez pas encore votre titre de séjour, votre titre de voyage (bleu clair) de la Convention du 28 juillet 1951.

Après la première inscription, l'ADEM vous assignera un conseiller référent qui sera alors votre personne de contact principale.



## 8. Être dans une situation de handicap ou de reclassement professionnel

### Être dans une situation de handicap

Le statut de salarié handicapé peut donner droit à des aides et mesures ainsi qu'à un accompagnement, pour faciliter votre insertion ou réinsertion sur le marché de l'emploi.

Pour plus d'informations relatives aux conditions, aux démarches et aux pièces justificatives à joindre, veuillez consulter le site de l'ADEM : <http://www.adem.lu/fr/demandeurs-emploi/handicap/index.html>

### Acquérir le statut de salariés handicapés

Personnes concernées : toute personne atteinte d'un handicap travaillant auprès d'une entreprise légalement établie sur le territoire luxembourgeois ou étant indépendant ou étant à la recherche d'un emploi.

Contactez le Service handicap et reclassement professionnel de l'ADEM. Ce dernier vous convoquera à une séance d'information qui vous permettra de connaître les modalités d'obtention du statut.

### Demander le revenu pour salariés handicapés

Toute personne atteinte d'un handicap qui permet d'exercer une activité mais qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pas accès à un emploi salarié peut bénéficier, sous certaines conditions, du revenu pour salariés handicapés. Après avoir acquis le statut de salarié handicapé, contactez le secrétariat de la Commission médicale de l'ADEM pour obtenir le formulaire correspondant et vous informer sur les formalités en vue de l'obtention du revenu pour salariés handicapés.

### Demander le revenu pour personnes gravement handicapées

Toute personne atteinte d'un handicap induisant un état de santé incompatible avec tout effort de travail peut bénéficier du revenu pour personnes gravement handicapées sous certaines conditions. Contactez le secrétariat de la Commission médicale de l'ADEM pour obtenir le formulaire correspondant et vous informer sur les formalités en vue de l'obtention du revenu pour personne gravement handicapée.

### Mesures et aides

Lorsque le salarié handicapé est guidé vers le marché du travail ordinaire, l'ADEM, peut proposer des mesures d'orientation, de formation, de rééducation, d'intégration professionnelle.

Le demandeur d'emploi ayant le statut de salariés handicapés peut également bénéficier d'un stage de professionnalisation ou d'un contrat de réinsertion-emploi lui offrant une réelle perspective d'emploi chez un employeur.

Afin de faciliter votre retour à l'emploi, vous pouvez aussi bénéficier de diverses aides :

- l'attribution d'une participation de l'État au salaire;
- une participation aux frais de formation;
- une prime d'encouragement ou de rééducation ;
- la prise en charge des frais relatifs à l'aménagement des postes de travail et des accès au travail;
- la participation aux frais de transport;
- la mise à disposition d'équipements professionnels adaptés.



Par ailleurs, la personne reconnue comme salarié handicapé a droit à **6 jours de congé supplémentaires**, à condition d'avoir officialisé le document en question auprès de son employeur. Pour les salariés handicapés occupés à tâche partielle le congé supplémentaire est proratisé en fonction du degré d'occupation.

## Être dans une situation de reclassement professionnel

Le reclassement professionnel s'adresse au salarié qui est incapable d'occuper des tâches résultant de son dernier poste de travail pour des raisons de santé, d'infirmité ou d'usure, sans pour autant bénéficier du régime d'invalidité.

Vous obtenez le statut de personne en reclassement professionnel par la notification de la décision prise par la Commission mixte.

Deux cas de figures sont possibles :

- **Le reclassement professionnel interne** a pour but de faciliter la réinsertion professionnelle du salarié au sein de l'entreprise après une période d'incapacité de travail. Le salarié peut être reclassé à un autre poste ou à un autre régime de travail.
- Lorsque le reclassement professionnel interne s'avère impossible, le salarié est orienté vers le **reclassement professionnel externe**. Le reclassement professionnel externe a pour but de faciliter la réinsertion professionnelle du salarié sur le marché de travail.

Le statut de personne en reclassement professionnel vous donne droit à certaines aides financières et mesures.

## CONTACT ADEM

### Service handicap et reclassement professionnel

19, rue de Bitbourg  
L-1273 Luxembourg-Hamm

Adresse Postale :  
B.P. 2208  
L-1022 Luxembourg

### Demandeurs d'emploi

Contact Center : (+352) 247-88888  
E-mail : [info.tcr@adem.public.lu](mailto:info.tcr@adem.public.lu)

### Employeurs :

Contact Center : (+352) 247-88000



[http://www.adem.lu/fr/publications/adem/2017/Guide\\_pratique\\_SHRP/index.html](http://www.adem.lu/fr/publications/adem/2017/Guide_pratique_SHRP/index.html)

# 9. Où nous trouver ?



## Agence de Wiltz

**Bureaux :**  
20, rue de Winseler  
L-9577 Wiltz

**Heures d'ouverture :**  
8.00 - 12.00  
13.00 - 17.00

**Services offerts :**  
Parcours personnalisé  
du demandeur  
d'emploi,  
Prestations de  
chômage,  
Salariés handicapés  
(seulement les jeudis et  
vendredis)



## Agence de Diekirch

**Bureaux :**  
2, rue Clairefontaine  
L-9220 Diekirch

**Heures d'ouverture :**  
8.00 - 12.00 / 13.00 - 17.00

### Services offerts :

Parcours personnalisé du  
demandeur d'emploi,  
Garantie Jeunesse,  
Prestations de chômage,  
Salariés handicapés

## Annexe à Diekirch

**Bureaux :**  
Maison de l'Orientalion  
7, avenue de la gare  
L-9233 Diekirch

**Heures d'ouverture :**  
8.00 - 12.00  
13.00 - 17.00

**Services offerts :**  
Orientation professionnelle,  
apprentissage



## Agence de Differdange

**Bureaux :**  
23, Grand-rue  
L-4575 Differdange

**Heures d'ouverture :**  
8.00 - 12.00 / 13.00 - 17.00

**Services offerts :**  
Parcours personnalisé du  
demandeur d'emploi

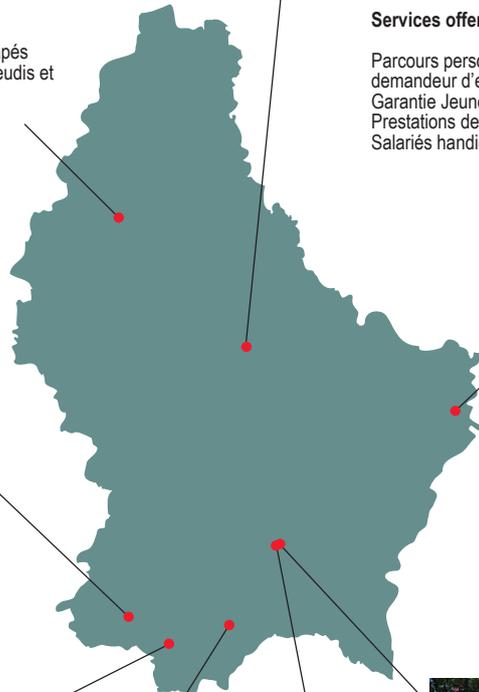


## Agence de Wasserbillig

**Bureaux :**  
44, Esplanade de la Moselle  
L-6637 Wasserbillig

**Heures d'ouverture :**  
8.00 - 12.00  
13.00 - 17.00

**Services offerts :**  
Parcours personnalisé du  
demandeur d'emploi,  
Prestations de chômage



## Agence d'Esch-sur-Alzette

**Bureaux :**  
1, bd Porte de France  
L-4360 Esch-sur-Alzette

**Heures d'ouverture :**  
8.00 - 12.00 / 13.00 - 17.00

**Services offerts :**  
Parcours personnalisé du  
demandeur d'emploi,  
Maintien de l'emploi  
Orientation professionnelle,  
Prestations de chômage,  
Salariés handicapés,  
Garantie Jeunesse



## Agence de Dudelange

**Bureaux :**  
56, rue du Parc  
L-3542 Dudelange

**Heures d'ouverture :**  
8.00 - 12.00 / 13.00 - 17.00

**Services offerts :**  
Parcours personnalisé du  
demandeur d'emploi



## Site de Hamm

**Bureaux :**  
19, rue de Bitbourg  
L-1273 Luxembourg-Hamm

**Services offerts :**  
Service employeurs



## Agence de Luxembourg

**Bureaux :**  
13A rue de Bitbourg  
L-1273 Luxembourg

**Heures d'ouverture :**  
8.00 - 12.00 / 13.00 - 17.00

**Services offerts :**  
Parcours personnalisé du  
demandeur d'emploi,  
Prestations de chômage,  
Salariés handicapés,  
Garantie Jeunesse



## Annexe à Luxembourg

**Bureaux :**  
Maison de l'Orientalion  
Rue Aldringen, 29  
L-1118 Luxembourg

Service d'orientation  
professionnelle

**Contact :**  
Tél. : 247-85480

**Heures d'ouverture :**  
8.00 - 12.00 / 13.00 - 17.00

**Services offerts :**  
Orientation professionnelle,  
Apprentissage

## CONTACTS TELEPHONIQUES

### Demandeurs d'emploi

Contact Center : (+352) 247-88888

### Employeurs :

Contact Center : (+352) 247-88000

 Agences dédiées aux résidents.

 Agences dédiées  
aux frontaliers, ressortissants européens et extra-européens.





Nous joindre par téléphone

L'ADEM est joignable par le biais de deux numéros uniques :

- > pour les demandeurs d'emploi : (+352) 247-88888
- > pour les employeurs : (+352) 247-88000

Consultez le Portail de l'emploi

[www.adem.lu](http://www.adem.lu)